Arrêté n° RH – 2024 - 01 du 9 JANVIER 2024

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire d'Argenton sur Creuse,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté 2020 SE A 35 du 21 décembre 2020. Portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d' Agent de Maitrise Principal est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT **(préciser par examen s'il y a lieu)**
1) CHARRÉ Alexandre	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Argenton sur Creuse, le 9 janvier 2024

Vincent MILLAN, Maire

Publié le :11 janvier 2024